

## Conseil municipal du mardi 1<sup>er</sup> avril 2025

séance publique à la mairie | Convoqué le 27 mars 2025 | début de séance à 20:00 | quorum minimum : 5

# COMPTE-RENDU

**Présents (6) :** Mme Nathalie UBAUD [nU] (secrétaire de séance), Mrs Yannick BOYER [yB], Emmanuel GHIOTTI [eG] , Jean-Claude GILLON [jcG], Michel PHILIP [mP] et Bernard RENOY [bR] .

**Absent, Excusés (3) :** M. Alexandre BORRELLY [aB] , Régine DELUCA [rD] proc à Michel PHILIP] Guy ALBRAND [gA] proc à Emmanuel GHIOTTI [eG] .

En présence de Pascale LARROQUE, secrétaire de mairie qui assure une prise de notes pour complément.

### 1. Vote des taux de la fiscalité locale pour 2025.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

DECIDE de ne pas augmenter les taux d'imposition en 2025 et de les maintenir à :

- TFB : 37,02 %
- TFNB : 52,96 %
- THRS : 8,14 %

Vote unanimité (8 pour)

### 2. Vote du Budget primitif - budget commune 2025.

Le conseil municipal approuve le budget primitif Commune arrêté comme suit :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau du chapitre pour la section d'investissement,

|                           | DEPENSES           | RECETTES           |
|---------------------------|--------------------|--------------------|
| Section de fonctionnement | 673 433 €          | 673 433 €          |
| Section d'investissement  | 840 579 €          | 840 579 €          |
| <b>TOTAL</b>              | <b>1 514 012 €</b> | <b>1 514 012 €</b> |

Vote unanimité (8 pour)

### 3. Vote du Budget primitif - budget micro-crèche 2025.

Le conseil municipal approuve le budget primitif Commune arrêté comme suit :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau du chapitre pour la section d'investissement ;

|                           | DEPENSES         | RECETTES         |
|---------------------------|------------------|------------------|
| Section de fonctionnement | 194 713 €        | 194 713 €        |
| Section d'investissement  | 1 219 €          | 1 219 €          |
| <b>TOTAL</b>              | <b>195 932 €</b> | <b>195 932 €</b> |

Vote unanimité (8 pour)

#### **4. Vote du Budget primitif - budget eau 2025.**

Le conseil municipal approuve le budget primitif eau arrêté comme suit :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau du chapitre pour la section d'investissement,

|                           | DEPENSES         | RECETTES         |
|---------------------------|------------------|------------------|
| Section de fonctionnement | 79 514 €         | 79 514 €         |
| Section d'investissement  | 79 060 €         | 79 060 €         |
| <b>TOTAL</b>              | <b>158 574 €</b> | <b>158 574 €</b> |

Vote unanimité (8 pour)

#### **5. Désignation d'un membre à la commission consultative de l'environnement de l'aérodrome Gap-Tallard.**

Le conseil municipal doit nommer un nouveau membre à la commission consultative de l'environnement de l'aérodrome de Gap-Tallard, Bernard RENOY est désigné à l'unanimité.

Vote unanimité (8 pour)

#### **6. Micro-crèche les Eterlous : approbation du règlement de fonctionnement et des tarifs.**

Le conseil municipal approuve le règlement de la micro-crèche modifié ainsi que les tarifs suivants :

| FAMILLE DE :              | 1 Enfant                 | 2 Enfants                | 3 Enfants                | 4 à 7 Enfants            | A partir de 8 Enfants    |
|---------------------------|--------------------------|--------------------------|--------------------------|--------------------------|--------------------------|
| Taux à l'heure            | Revenu mensuel x 0,0619% | Revenu mensuel x 0,0516% | Revenu mensuel x 0,0413% | Revenu mensuel x 0,0310% | Revenu mensuel x 0,0206% |
| Participations familiales |                          |                          |                          |                          |                          |
| Plancher : 801 €          | 0,50 €                   | 0,41 €                   | 0,33€                    | 0,25 €                   | 0,17 €                   |
| Plafond : 7000 €          | 4.33 €                   | 3,61 €                   | 2,89 €                   | 2,17 €                   | 1,44 €                   |

Vote unanimité (8 pour)

#### **7. Avenant au marché 2024-20 : Marché d'extension et de requalification de l'école de Venterol : opération en maîtrise d'ouvrage déléguée portée par la CCSPVA.**

Concernant le lot n°3 charpente, il a été nécessaire de réhabiliter une partie de la toiture existante. Il convient de signer un avenant avec l'entreprise SARL DAUTREMER titulaire du marché pour un montant de 8 865€ HT soit un surcoût de 11.20% par rapport au marché initial. Le nouveau montant du marché s'élève donc à 88 006,00€ HT.

Le conseil municipal :

- APPROUVE l'exposé de Monsieur le Maire
- AUTORISE Monsieur le président à signer l'avenant au marché 2024-20 pour un montant de 8 865€ HT €.
- DIT que les crédits sont inscrits au budget.

Vote unanimité (8 pour)

## Questions diverses.

Travaux école : afin d'effectuer les travaux, deux emprunts (dont un prêt relai pour la TVA) ont été demandés à la Caisse d'Épargne et au Crédit Agricole, la décision sera prise à la prochaine réunion du conseil municipal.

Visite des hameaux : la visite des hameaux afin de rencontrer la population sera faite les 7 (Urtis et haut Venterol) et le 14 juin (Bas Venterol).

Repas : les vœux du conseil n'ont pas pu avoir lieu cette année, un repas sera organisé le 12 juillet.

Travaux : des demandes de subventions vont être faites pour la route des Gaillaches et de la crèche, l'aménagement extérieur de la crèche et l'accessibilité de la mairie.

Abeilles : [yB] demande que les ruches qui se trouvent à côté de l'école temporaire soient déplacées car elles sont trop près de la cour.

OLD : rappel de la réunion publique du 14/04/2025.

Route Piconcely : une grille d'évacuation d'eau va être posée.

Boucle de la Cuérate : la classe du collège Marvingt est autorisée à débroussailler et baliser le sentier, le conseil municipal choisit comme nom : Boucle de la Cuérate.

La séance est levée à 22h00.